

BELGIQUE

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS-UNIES RAPPORT PERIODIQUE UNIVERSEL SECOND CYCLE – 24^{ème} SESSION

Cette contribution conjointe au 2nd cycle de l'EPU de la Belgique est le fruit de la collaboration des institutions belges suivantes :

Le **Centre interfédéral pour l'égalité des chances** est un service public interfédéral, indépendant, expert en politique d'égalité et de non-discrimination. Sa mission, fondée sur les droits humains, est de promouvoir l'égalité des chances et des droits pour l'ensemble des citoyen-ne-s et de lutter contre les discriminations. Le Centre dispose actuellement, en tant qu'Institution Nationale de Droits de l'Homme, du statut B au sein du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CIC).



Contact : **Centre interfédéral pour l'égalité des chances** – 138 Rue Royale – 1000 Bruxelles –
Tél. : +32 (0)2.212.30.00 – Fax : +32 (0)2.212.30.30 – www.diversite.be

Le **Centre fédéral Migration** est une institution publique indépendante qui a pour mission d'informer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur de flux migratoires, de veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers et de stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.



Contact : Centre fédéral Migration – 138 Rue Royale – 1000 Bruxelles –
Tél. +32(0)2.212.31.20 – jule@cntr.be – www.diversite.be

Le **Commissariat aux Droits de l'Enfant de la Communauté flamande** (Kinderrechtencommissariaat) est une institution indépendante qui détecte les signaux d'enfants, de jeunes, de leur environnement direct et de professionnels. Il intervient, examine les plaintes et fait des recommandations aux autorités. Toujours en vue de veiller à la sauvegarde des droits et des intérêts des enfants en Flandre.



Contact : **Kinderrechtencommissariaat** – 86 Leuvenseweg – 1000 Bruxelles – Tel. : +32 (0)2.552.98.00 – Fax : +32 (0)2.552.98.01 – www.kinderrechtencommissariaat.be

Le **Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française** a pour mission générale de veiller à la sauvegarde des droits et des intérêts des enfants. Il a entre autre comme mission d'informer des droits et intérêts des enfants et d'assurer la promotion de ces droits et intérêts, de vérifier l'application correcte des législations et des réglementations qui concernent les enfants, de faire des recommandations au Gouvernement, au Parlement et à toute autorité compétente à l'égard des enfants, et de recevoir des informations ou des plaintes relatives aux atteintes portées aux droits et intérêts des enfants.



Contact : **Délégué général aux droits** de l'enfant – Rue de Birmingham 66- 1080 Bruxelles -
Tél : +32(0)2/223.36.99 - Fax : +32 (0)2/223.36.46 - Internet : www.dgde.cfwb.be

La **Commission de la protection de la vie privée** est un organe de contrôle indépendant chargé de veiller à la protection de la vie privée lors du traitement de données à caractère personnel. La Commission vie privée émet des avis sur la législation et la normalisation, mène une politique d'encadrement normatif, diffuse des informations et offre un soutien informatif, aide les personnes concernées à exercer leurs droits et à respecter leurs obligations, traite les plaintes relatives à des traitements de données qui lui sont soumises et intervient en tant que médiateur le cas échéant pour contribuer à garantir l'équilibre entre d'une part les besoins sociaux et économiques et d'autre part le droit fondamental à la protection de la vie privée de chacun dans le cadre du traitement de données à caractère personnel.



Contact : **Commission de la protection de la vie privée** - 35 Rue de la Presse - 1000 Bruxelles - Tél. :+32 (0)2 274 48 00 - Fax : +32 (0)2 274 48 35 - www.privacycommission.be